

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2023

MIEUX MANGER EN SOUTENANT LES FRANÇAIS FACE À L'INFLATION ET EN FAVORISANT L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINES (889) - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N° 110

présenté par
M. Berteloot

à l'amendement n° 73 de M. Caron

APRÈS L'ARTICLE 2

À la fin, substituer au taux :

« 70 % »

le taux :

« 10 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Réduire l'alimentation carné n'est pas une mauvaise idée en soi, mais il faut de la mesure. Le délai imposé dans l'amendement rend impossible l'atteinte d'un tel objectif. De plus, la stigmatisation systématique de la viande est déplorable pour nos éleveurs, nos producteurs et nos professionnels du secteur de la restauration.

l'accent doit être mis sur le "mieux manger" plutôt que sur l'interdiction. Dès lors diminuer avec parcimonie les produits carnés dans les modules de formations de cuisine peut être une bonne idée selon des critères de santé publique, mais quasiment bannir la viande de nos établissements d'hôtellerie-restauration n'est absolument pas souhaitable pour le secteur de la restauration tout entier.